

LA NOUVELLE LOI DES ESAT

Il y a une nouvelle loi pour les ESAT.

Les travailleurs ont plus de droits.

Le droit c'est ce qui dit ce qui obligatoire,
autorisé ou interdit par la loi.



Si je travaille un peu en ESAT,

je peux aussi travailler en milieu ordinaire.

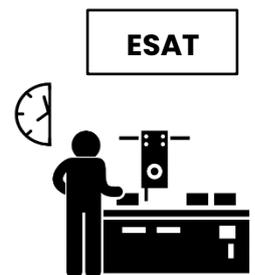
Le milieu ordinaire c'est par exemple une entreprise adaptée.

Le milieu ordinaire c'est toutes les autres entreprises.

Je peux avoir des aménagements en milieu ordinaire.

Les aménagements c'est par exemple des images

Pour expliquer ce que je dois faire dans mon travail

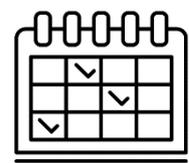


Si j'ai un bébé et que je suis en congé maternité,

je peux prendre mes congés quand je reviens travailler.



J'ai le droit de prendre mes congés,



même quand l'ESAT n'est pas fermé

Si je suis malade, je peux prendre mes congés quand je reviens.

Je peux prendre mes congés même si je suis malade longtemps.

Les congés ne sont pas perdus.



Si je travaille le dimanche, je dois être d'accord.

L'ESAT doit me payer deux fois plus.

L'ESAT doit me donner un jour de repos en plus de ceux que j'ai déjà.

Si je travaille un jour férié, l'ESAT peut me donner un jour de repos en plus.

Les jours fériés sont fixés par la loi.

C'est par exemple le jour de Noël ou le jour de Pâques.

L'ESAT n'est pas obligé de me donner un jour de repos en plus.

Dimanche



La nouvelle loi des ESAT donne des jours de congés en plus :

5 ou 7 jours de congés si mon enfant meurt.



Ca dépend de l'âge de l'enfant.

4 jours de congés si je me marie ou si je me PACS.

3 jours de congés si j'ai un bébé ou que j'en adopte un.

2 jours de congés si mon enfant est handicapé ou malade.

1 jours de congés si mon enfant se marie.



La nouvelle loi dit qu'on peut élire un délégué.

Il peut parler de nos problèmes avec le directeur ou la directrice de l'ESAT.

C'est différent des délégués du CVS.

Si je veux être délégué je dois avoir plus de 18 ans.

Si je veux être délégué je dois travailler à l'ESAT depuis plus de 6 mois.

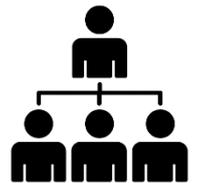
Les délégués doivent avoir une formation.

Les délégués ont 5 heures par mois pour préparer leurs réunions.

C'est du temps de travail et c'est payé.

Les délégués vont au CVS.

Ils ne votent pas mais peuvent donner leur avis.



5 heures

Les travailleurs d'ESAT doivent avoir un carnet de parcours et de compétences.

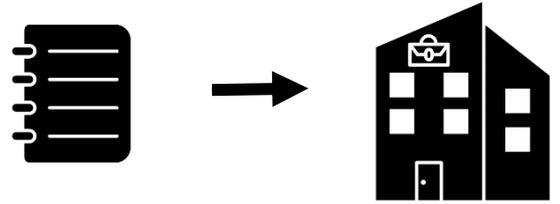
On peut donner un avis sur les formations et sur son projet de travail.



ESAT

Si je change d'ESAT je garde mon carnet de parcours.

Le carnet de parcours est à moi, pas à l'ESAT.



Une nouvelle réunion est créée.

Il y a les délégués du CVS et le nouveau délégué.

Il y a des salariés de l'ESAT.



Il doit y avoir la moitié de travailleurs d'ESAT et la moitié de salariés d'ESAT.

Il faut élire un Président.

Il y a 4 réunions par an.

Les réunions parlent de la sécurité dans l'ESAT.

Les réunions parlent des conditions de vie au travail.

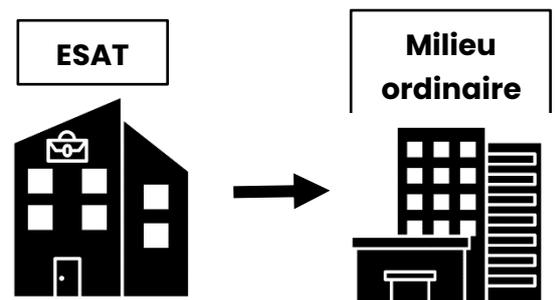
Les conditions de vie au travail c'est ce qui fait qu'on se sent bien à l'ESAT.



Si je quitte l'ESAT pour aller dans une autre entreprise,

j'ai un parcours renforcé.

L'ESAT continue de me suivre dans la nouvelle entreprise.



Si ça ne fonctionne pas dans mon nouveau travail,

je peux retourner travailler à l'ESAT.

J'ai le droit d'essayer un autre travail.

J'ai le droit de me tromper et

reprendre mon ancien travail à l'ESAT.

